

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GARANÇE ÉQUILIBRE ET SOLIDAIRE – Parts U - (FR0013202298)
Fonds Commun de Placement de droit français géré par la société de gestion INDEP'AM
FIA soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce fonds (ci-après nommé le « FIA ») est un Fonds d'Investissement à vocation générale.

Il a pour objectif de surperformer son indicateur de référence, calculé dividendes et coupons réinvestis, composé à 10% €ster capitalisé (code Bloomberg : EXDMESTC Index) + 50% ICE BofAML 5-7 Year All Euro Government Index (E3AS) + 40% Morningstar Eurozone 50 NR EUR (code Bloomberg : MSG50EN), publiés par la BCE, Intercontinental Exchange et Morningstar sur la durée de placement recommandée qui est supérieure à 4 ans.

Le FIA est un fonds de fonds. Sa stratégie vise à constituer un portefeuille diversifié correspondant à une allocation tactique optimale en termes de rendement et de risque eu égard aux anticipations du gérant en matière de prévisions macro-économiques et d'analyse technique et financière du prix des actifs et des marchés, tout en prenant en compte des critères ESG. Ce Fonds ne vise pas la réplication d'indice. Il adopte un style de gestion active.

La classification du fonds est « Article 8 » au regard du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Les informations complémentaires sont disponibles dans le prospectus du fonds et sur le site Internet de la société de gestion.

Le FIA est un fonds solidaire au sens du 1° de l'article L.131-1-2 du Code des assurances.

Les investissements solidaires du fonds sont constitués de 5 à 10% de l'actif investis en titres d'Entités agréé ou assimilées ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail. Le fonds a pour objectif d'obtenir le label Finansol – Label de la finance solidaire – avant le 30/06/2022.

Le portefeuille est investi en :

- **Actions ou parts d'OPC.** Le FIA pourra investir minimum 30% de l'actif net en OPCVM ou FIA à vocation générale, professionnels ou non, français et/ou européens ou répondant aux quatre critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier, y compris ceux de la société de gestion du Fonds ou de son groupe.
- **Titres de créances, instruments du marché monétaire.** Le FIA pourra investir jusqu'à 70% de son actif net en titres de cette nature dont l'émetteur est noté, BB- ou mieux à l'achat (norme Standard & Poor's), ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion. La note retenue est la deuxième meilleure des notes attribuées par Standard & Poor's, Moody's, Fitch, et la Société de gestion. Le Fonds peut investir dans des titres notés uniquement par la Société de gestion.
Sont proscrits les investissements directs dans des obligations émises par des entreprises dont plus de 50% de l'activité est liée au Charbon selon les données de la Global Coal Exit List, ou impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions qui sont contraires à la convention d'Ottawa et au traité d'Oslo, ou qui produisent ou commercialisent des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.
Par ailleurs, tout investissement direct dans des titres émis par un Etat ou un émetteur situé dans un Etat non coopératifs en matière d'échange d'informations fiscale, ou inscrit sur la liste « grise » ou « noire » du GAFI est proscrit.
- **Actions ou autres titres de capital.** Le FIA peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions ou autres titres de capital de sociétés agréées ou assimilées ESUS.
- **Dérivés et produits à dérivés intégrés.** Le FIA utilise des instruments dérivés négociés sur un marché réglementé : futures et options sur actions, devises, taux, matières premières, et sur indices de même nature. Il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations convertibles de sociétés agréées ou assimilées ESUS.
- **Billet à ordre.** Le FIA peut investir jusqu'à 10% de son actif en billet à ordre émis par une entité agréée ou assimilée ESUS au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail. Il est utilisé uniquement à des fins d'investissement solidaire.

Pour la gestion de ses liquidités, le gérant pourra effectuer des dépôts d'espèces.

Le FIA peut être exposé aux marchés actions dans une fourchette de 0% à +80%, au risque de change jusqu'à 30% de son actif net et aux marchés de taux dans une fourchette de sensibilité de 0 à 7. L'exposition géographique des investissements est de au minimum 80% sur les pays de l'OCDE soit maximum 20% de hors OCDE.

Les souscriptions et rachats sont reçus et centralisés par BNP PARIBAS Securities Services au plus tard à 12h30 le jour de banque ouvré correspondant à la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés. Le règlement afférent interviendra en J+2 ouvrés.

Les parts du Fonds sont des parts de capitalisation et/ou distribution.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 4 ans.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FIA ne dispose d'aucune protection du capital.

Le Fonds présente un niveau de risque de 4 du fait de sa politique

d'investissement qui l'autorise notamment à présenter une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 7.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur

Risque de crédit : Il représente le risque de défaut ou de dégradation soudaine de la qualité d'un émetteur. Dans ces cas, la valeur des titres émis par cet émetteur et donc de la valeur liquidative du fonds pourra diminuer.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	5 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants*	0,72%**
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	15% TTC maximum de la surperformance nette du FCP par rapport à l'indicateur de référence (10% €ster capitalisé (code Bloomberg : EXDMESTC Index) + 50% ICE BofAML 5-7 Year All Euro Government Index (E3AS) + 40% Morningstar Eurozone 50 NR EUR (code Bloomberg : MSG50EN) Montant prélevé au titre de 2021 : 0,00%.

(*) Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance,
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(**) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

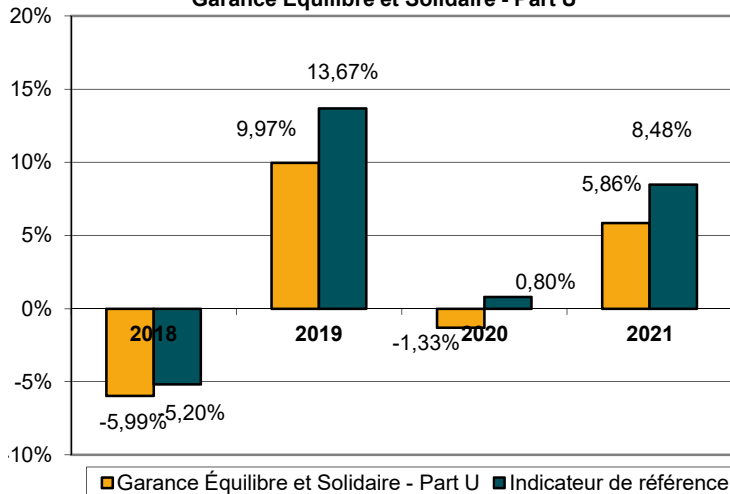
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Une commission de performance peut être prélevée en cas de performance négative du fonds.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et 11, section frais, du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.indepam.fr.

PERFORMANCES PASSÉES

Performances annuelle de l'OPC
Garance Équilibre et Solidaire - Part U



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

La devise de référence est l'euro (EUR).

L'indicateur de référence était composé à 60% ICE BofAML 5-7 Year All Euro Government Index (code E3AS) + 40% Euro Stoxx 50 (code SX5T) jusqu'au 31/12/2017, puis de 60% ICE BofAML 5-7 Year All Euro Government Index (code E3AS) + 40% Morningstar Eurozone 50 NR EUR (code Bloomberg : MSG50EN) jusqu'au 31/12/2021. Depuis le 01/01/2022, l'indicateur de référence est 10% €ster capitalisé (code Bloomberg : EXDMESTC Index) + 50% ICE BofAML 5-7 Year All Euro Government Index (E3AS) + 40% Morningstar Eurozone 50 NR EUR (code Bloomberg : MSG50EN).

Le Fonds a été créé en 2017.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire	BNP Paribas Securities Services
Informations relatives au FIA	Les informations sur le Fonds (prospectus, rapport annuel, document semestriel, valeurs liquidatives et autres informations pratiques) et/ou sur ses différentes catégories de parts sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse postale Indép'AM, 56 rue Saint-Lazare 75009 PARIS ou à demandesOPC@indepam.fr , ou sur le site internet www.indepam.fr .
Fiscalité	Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

Le Fonds n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / « U.S. Persons ». La définition de « U.S. Persons » est disponible dans les mentions légales du site Internet de la société de gestion www.indepam.fr.

La responsabilité d'Indép'AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Indép'AM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/01/2022.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.